
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'un emploi vacataire – Infirmier coordinateur

N° 2023-42

Date de transmission en Préfecture : 22 NOV. 2023

Date de mise en ligne : 22 NOV. 2023

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Marie-Thérèse MAUCOUR**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER Brigitte – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL

Membres excusés ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Christelle RIVAT (à Béatrice VERDIER) – Nathalie BERTOCCHI Brigitte (à Marie-Thérèse MAUCOUR)– Jean-Louis CHAPON (à Michèle EYMARD)

Membres excusés sans pouvoir donné : Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT

Membre excusé ayant donné pouvoir – non appliqué : Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT)

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Depuis mai 1983, la résidence autonomie « Les Arcades est appuyée dans son action par un médecin généraliste vacataire assurant des permanences médicales auprès des résidents.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, le renouvellement d'un emploi vacataire non permanent est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Il est donc proposé au Conseil d'administration de renouveler cet emploi vacataire non permanent en qualité d'infirmier coordonnateur pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

- Pour un total de **75 heures** maximum
- Cadre d'emplois : infirmier territorial.

Le lieu de travail est fixé à la résidence autonomie pour personnes âgées « Les Arcades » – 5, boulevard de Schweighouse – 69530 BRIGNAIS.

La rémunération horaire brute de la vacation est fixée à 40€ bruts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

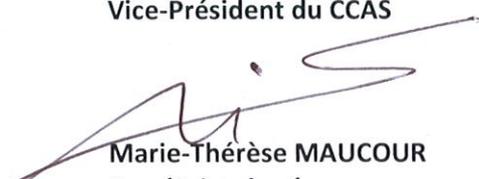
-AUTORISE le renouvellement de l'emploi non permanent visé ci-dessus, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2024.

-DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget du Centre communal d'action sociale – exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS


Marie-Thérèse MAUCOUR
Secrétaire de séance

